



Emilie Vielzeuf

Avocate Associée et Formatrice

Clarelis Avocats

emilie.vielzeuf@clarelis-avocats.fr

<p>Secteurs d'expertise</p>	<p>Emilie VIELZEUF conseille l'entreprise en droit social et plus particulièrement dans tous les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion du contrat de travail : rédaction de contrats de travail et avenants dont clauses spécifiques (rémunération variable, aménagement du temps de travail, télétravail, non-concurrence, RGPD), etc. ■ Exercice des Pouvoirs disciplinaires et de direction de l'employeur : assistance des employeurs dans la rédaction du Règlement intérieur, des notes de services, des projets de sanctions disciplinaires et licenciements) ; ■ Gestion des Licenciements pour motif économique individuels ou collectifs: assistance à la mise en oeuvre de plans de sauvegarde de l'emploi, de ruptures conventionnelles collectives ; ■ Gestion des relations avec les Représentants du personnel : gestion des salariés protégés, mise en place et fonctionnement du CSE (élections, accords relatifs à la CSSCT, à la périodicité des consultations récurrentes, règlement intérieur, etc.), ■ Négociation collective : Négociation Obligatoire, assistance à la rédaction / révision / dénonciation des accords d'entreprise. ■ Santé et sécurité au travail : assistance à la prévention des risques psychosociaux, à la gestion des accidents du travail-maladies professionnelles (optimisation) et des accidents graves du travail, à la gestion des inaptitudes (recherches de reclassement, rédaction d'avenants au contrat de travail, mise en oeuvre des licenciements), à la mise en place de circuits de délégations de pouvoirs, à l'élaboration / mise à jour du Document d'Evaluation des Risques Professionnels. <p>Emilie VIELZEUF assiste ou représente l'entreprise lors de contentieux en droit social initiés devant le Conseil de prud'hommes, le Tribunal Judiciaire Pôle social, le Tribunal Administratif, la Cour d'appel et la Cour administrative d'appel</p>
<p>Secteurs d'activité</p>	<p>Emilie VIELZEUF conseille les entreprises de tous secteurs d'activité et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Métallurgie, Transport, Agriculture ■ Bureaux d'études techniques, ■ Hôtellerie, Restauration, Agroalimentaire
<p>Formations dispensées (exemples)</p>	<p>Depuis 2014, Emilie VIELZEUF crée et anime des formations en droit social à destination des DRH, Responsables du personnel et de paie, Gestionnaire de paie, Chefs d'entreprise, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ « Référent Harcèlement sexuel - Agissement sexiste » ■ « Formation certifiante Responsable du personnel » ■ « Actualisation des Connaissances en Droit social » ■ « Les enjeux des relations Holding-Filiales » ■ « La gestion des accidents du travail et maladies »
<p>Formation de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Master II en Droit des Affaires (Université de Versailles)